



Procès verbal de la séance du Comité Technique du 16 septembre 2013

Etaient présents :

Représentants de l'administration :

- Jacques Hervé LEVY, Directeur de l'ENSAIT auprès duquel le comité technique est placé
- Michel VANCAPPEL, Directeur Général des Services de l'ENSAIT
- Virginie CHUPIN, Directrice des Ressources Humaines de l'ENSAIT

Représentants du personnel :

TITULAIRES

BAUDRIN Frédéric, Adjoint technique RF
CHLEBICKI Sabine, Ingénieur d'études RF
Jean-Marc GODIN, Adjoint administratif AENES
Adrienne LECA, Doctorant contractuel
Gilles BARDEL, Adjoint technique RF
NAAB Ali, Technicien RF

SUPPLEANTS

Damien SOULAT, Professeur des universités
OTMANI Sadi, Adjoint technique RF
Sylvie VILAIN, Secrétaire d'administration AENES

Le quorum étant constaté (9 présents, 8 représentants des personnels sur 8 ayant voix délibérative présents), le Président du Comité Technique (CT) ouvre la réunion en rappelant qu'il faut désigner un secrétaire adjoint de séance étant entendu que la Directrice des Ressources Humaines, représentant de l'Administration est Secrétaire Permanent du Comité.

Madame Sabine CHLEBICKI est désignée Secrétaire Adjoint de séance à l'unanimité.

Le Président soumet à l'approbation des membres du CT le procès verbal du 10 juin 2013 en soulignant que cette première réunion n'était pas très engageante.

Sans remarques, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

Le Président propose d'aborder le premier point à l'ordre du jour.

1 – Calendrier prévisionnel des CT pour 2013-2014

Le Président précise qu'il souhaite, en réunissant le CT au moins 4 à 5 fois dans l'année :

- alléger les ordres du jour,
- avoir un dialogue social plus régulier,
- et éclairer les débats du conseil d'administration.

Sur ce dernier point, il précise que le CT est l'instance la plus apte à gérer les sujets qui lui sont présentés et qui peuvent parfois nécessiter un temps d'étude plus important. Il souligne que le but est de donner du temps au débat sur les dossiers sur lesquels on a envie de débattre.

Le Président insiste sur le fait que le CT soit précisément un lieu de dialogue et de débat.

Le calendrier présenté tient compte de la programmation des séances du Conseil d'Administration (CA) afin que les avis du CT puissent être envoyés 15 jours avant les séances au CA.

Un représentant des personnels fait remarquer que s'il y avait un souci sur un point de l'ordre du jour, cela ne laisse pas de temps pour le revoir en CT.

Le Président indique que selon lui lorsque l'avis du CT est négatif c'est alors au CA de débattre, il précise que le but n'est pas de passer en force et qu'en cas de dossier insuffisamment instruit il est toujours possible d'en reporter l'examen, l'objectif étant bien d'arriver à un consensus. Il rappelle simplement que seul l'avis du CT est obligatoire qu'il soit favorable ou non. Enfin il précise que ce calendrier est prévisionnel et pourra donc être ajusté le cas échéant.

Proposition de calendrier des réunions du CT pour 2013-2014 :

- ✓ CT de septembre : lundi 16 septembre 2013 (préparation CA de début octobre)
- ✓ CT en octobre 2013 en semaine 42 (préparation CA de décembre)
- ✓ CT en janvier 2014 en semaine 3 (préparation CA de mars)
- ✓ CT en avril en semaine 16 (préparation CA de juin)
- ✓ CT en juillet, en semaine 27 (préparation CA de septembre).

Le Président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour, la campagne d'emplois 2013-2014 et demande à la Directrice des ressources humaines de la présenter.

2 - Campagne d'emplois 2013 - 2014

2-1 Les emplois enseignants-chercheurs 2013 - 2014

La Directrice des ressources humaines liste les postes actuellement vacants ou susceptibles de l'être :

- un support de Maître de Conférences (MCF) n°0029 en 62^{ème} section (**poste bloqué**, support d'un enseignant-chercheur titulaire en disponibilité pour convenances personnelles d'1 an jusqu'au 28/02/2014).

Elle rappelle qu'il avait été acté en CT du 10 juin 2013, le maintien de la vacance de l'emploi pour le recrutement d'agents non titulaires, associés et ou ATER.

- un support de Maître de Conférences (MCF) n°0021 en 62^{ème} section (**poste susceptible d'être vacant au 01/10/2014** par demande de départ en retraite du titulaire).

2-2 Les emplois enseignants du second degré 2013 - 2014

La Directrice des ressources humaines désigne les deux postes actuellement vacants et occupés par des professeurs contractuels.

- ✓ Le support de Professeur agrégé (PRAG) n°0002 en Economie-Gestion qui sera vacant au 02/04/2014 avec le départ en retraite du contractuel en CDI.
- ✓ Le support de Professeur agrégé (PRAG) n°0014 en Anglais, dont le contractuel passe en CDI au 01/10/2013.

Le Président indique qu'il souhaite le maintien en l'état des postes enseignants et enseignants-chercheurs pour cette année universitaire et qu'il envisage en revanche en campagne N+1, soit en 2015-2016, de demander des transformations d'emplois en Professeurs des universités.

Pour le poste de PRAG en économie-gestion, il précise que le support sera utilisé pour le recrutement de 2 enseignants contractuels à mi-temps, un en économie-gestion et l'autre en marketing.

Les documents afférents à la campagne d'emplois ayant été distribués en début de réunion, les représentants des personnels sollicitent une suspension de séance, les débats reprennent à 15h15, les représentants des personnels acceptant à titre exceptionnel le maintien de ce point à l'ordre du jour.

A leur demande, il est fait état au présent procès verbal du manque de temps, dû à la transmission tardive des documents par l'administration, pour expertise des représentants des personnels.

Le Président présente des excuses pour ces délais et précise que cela ne se reproduira plus.

Il indique qu'en l'espèce, il s'agit d'une non prise de décision reportée à l'année universitaire suivante.

Les représentants des personnels après s'être assurés que le directeur de la recherche et la directrice des études aient bien été consultés, s'interrogent sur la responsabilité du département SEH.

Sur ce point, le Président explique que le département SEH doit être repensé avec la refonte de la maquette pédagogique et qu'idéalement, il serait souhaitable d'avoir un enseignant-chercheur qui ferait son enseignement à l'ENSAIT et effectuerait sa recherche au sein d'un autre établissement.

A l'issue des débats avec les représentants des personnels, les avis suivants sont soumis au vote :

Il est proposé de demander :

- 1 - La non transformation des postes MCF 0029 et 0021 au titre de la présente campagne.
- 2 - La non transformation du poste de PRAG n°0002 en Economie-Gestion et son maintien vacant pour le recrutement de 2 enseignants contractuels à mi-temps en marketing et gestion.
- 3 - La non transformation du poste de PRAG n°0014 en en Anglais et son maintien vacant pour pérenniser l'agent contractuel en CDI au 01/10/13.

Avis du CT	Nombre de votants :	Pour	Contre	Abstention
Représentant des personnels	8	8		

2-3 Les emplois Ingénieurs, Administratifs, Techniciens et de Services (IATS) 2013 - 2014

La Directrice des ressources humaines liste les postes actuellement vacants et susceptibles de l'être :

- Le poste d'ingénieur de recherche (IGR) n° 09833 N (ex attaché transformé au 01/09/2012) aujourd'hui occupé par un agent contractuel.
- Le poste d'adjoint technique de recherche et Formation de 2^{ème} classe (ATRF 2c) n° 53362 C avec le départ en retraite d'un agent en logistique au 01/09/2013.
- Le poste de technicien(TCH) n°01618 J, poste susceptible d'être vacant au 1^{er} janvier 2015 (demande de départ en retraite du titulaire).

Le Président précise que le poste d'ingénieur de recherche ouvert cette année au concours sur le profil de responsable de la communication n'a pas été pourvu, le candidat admissible n'ayant manifesté aucune réelle motivation pour venir à l'ENSAIT. Le Président explique que lors de cet oral de concours, il a compris que sa vision de ce qu'est un directeur(trice) de communication n'existait pas dans l'enseignement supérieur.

Le Président souligne qu'à ce stade de la campagne d'emplois, il s'agit de se positionner sur les demandes de transformations éventuelles d'emplois et non pas sur les ouvertures au concours qui se feront en décembre après les arbitrages ministériels.

Il est proposé de demander :

- 1 - Le maintien de la vacance du poste d'ingénieur de recherche IGR n° 09833 N.
- 2 - Le maintien de la vacance du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe (ATRF 2c) n° 53362 C, pour le recrutement des deux agents contractuels à mi-temps au service logistique.

3 - Le maintien de la vacance du poste de technicien (TCH) n°01618 J, poste susceptible d'être vacant au 1^{er} janvier 2015 qui sera géré au titre de la campagne d'emplois suivante.

Avis du CT	Nombre de votants :	Pour	Contre	Abstention
Représentant des personnels	8	8		

Le Président remercie les représentants des personnels de leur confiance et propose de passer aux questions diverses.

3 - Questions diverses

3 - 1- Interrogation des représentants des personnels sur l'application du référentiel d'activités pour 2012-2013.

Un représentant des personnels explique qu'au regard de leur feuille de service pour l'année universitaire, certains se demandent si le référentiel d'activités a bien été appliqué.

Le Président précise qu'il y a eu sur ce point un manque de communication et s'en excuse.

Il explique la mise en place du mode de communication du comité de direction (CODIR), réuni tous les 15 jours par la diffusion d'un compte rendu récapitulatif des informations essentielles devant redescendre à l'ensemble des salariés.

Le Président indique qu'une décision a effectivement été prise en juillet et non communiquée suite au télescopage de divers événements.

Le Président exprime la pression des instances centrales sur l'école après 2 années déficitaires successives (de 8000€ en 2011 et de 12 000€ en 2012). Il souligne que dans le privé, ces déficits ne sont pas choquants mais que le ministère aujourd'hui, nous demande d'être en capacité de maîtriser nos comptes si nous ne souhaitons pas être rattachés à une université.

Il précise que sans visibilité suffisante, d'une part sur les finances de l'Ecole pour finir l'année, et d'autre part sur le volume des heures complémentaires restant à verser, il a en juillet pris la décision de geler le recrutement sur certains postes et de geler 10% des heures complémentaires à payer en août, donc avec un décalage d'un trimestre.

Les représentants des personnels font valoir qu'ils ne contestent pas le bien fondé de la décision prise mais la forme et la non communication de cette mesure conservatoire, le CA restreint ayant entériné les attributions, et les missions ayant été faites par les enseignants. Les représentants des personnels expriment leur incompréhension sur la décision prise qu'ils estiment prise au mépris de l'avis des instances de consultation de l'école et des enseignants ayant effectué le service correspondant.

Le Président souligne qu'il entend bien et comprend la remarque qui lui est faite, il précise que le référentiel prévoit un montant maximum d'heures pouvant être attribuées, que le CA restreint peut moduler ses propositions d'attributions et qu'il appartient ensuite à la direction de prendre une décision.

Le rôle de chacun est clair, le CA restreint propose et la direction prend les décisions d'attribution. Le fait de ne pas forcément suivre les propositions des instances n'est pas une marque de mépris mais fait partie du travail du Directeur.

Il explique qu'il faut revoir le référentiel et qu'il a chargé la Directrice des Etudes de réunir une commission ad hoc pour redéfinir le référentiel pour 2013-2014. Il indique qu'il faut également améliorer la gestion des recrutements des vacataires de langues vivantes 2 et instaurer les tableaux de service tels qu'ils sont prévus par les textes pour les enseignants.

Il précise qu'il mettra tout en œuvre si les finances de l'établissement le permettent pour assurer le versement des heures gelées en juillet en paie de décembre.

A cette fin, il indique aux représentants des personnels qu'il a été demandé aux enseignants de valider leur fiche de service 2012-2013 pour le face à face pédagogique.

Le Directeur Général des Services précise que les enseignants le souhaitant peuvent barrer les activités du référentiel pour n'engager leur accord que sur le face à face pédagogique.

Sur ce point les représentants des personnels notent à nouveau un manque de clarté dans la communication trouvant que la demande d'approbation de l'état des heures porte à confusion sur ce qui a à être approuvé par les enseignants.

Le Président réitère ses excuses pour les erreurs de communication et insiste sur le bien fondé de la mesure conservatoire qu'il a prise dans l'intérêt des finances de l'école afin de garantir son autonomie.

Sans autres remarques, il demande s'il y a d'autres questions diverses.

3 – 2 – Mise en place de Virtualia.net

La Directrice des ressources humaines indique que la mise en place de la gestion des congés et absences par l'intranet du logiciel de ressources humaines nous contraint à un nouveau mode de décompte des absences à la demi-journée.

Les représentants des personnels soulignent une nouvelle fois le manque de communication sur la mise en place de virtualia.net.

Le Président explique que les représentants sont suffisamment nombreux pour voir auprès de leurs collègues et solliciter l'assistante RH en charge du dossier.

La Directrice des ressources humaines indique qu'une information complète sera faite au prochain CT.

3 – 3 – Modification des contrats ARTT

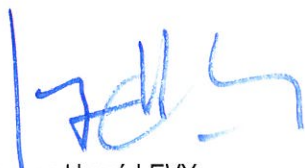
Les représentants des personnels expliquent avoir eu retour de collègues dont l'emploi du temps a été modifié par rapport aux années précédentes et s'en étonnent.

Le Président rappelle :

- qu'il ne faut pas perdre de vue qu'il y a la demande du salarié mais que le chef de service décide en fonction des nécessités de service,
- que l'établissement des emplois du temps est une des rares occasions de dialogue dans les services avec les entretiens professionnels,
- qu'il est important de prendre en compte la qualité du service rendu et l'équité entre les personnels.

Le Président donne la parole à l'assemblée et sans autres questions ni remarques, l'ordre du jour étant épuisé, il lève la séance en remerciant les membres présents.

Le Président de séance



Jacques Hervé LEVY

Le Secrétaire permanent



Virginie CHUPIN

Le Secrétaire de séance



Sabine CHLEBICKI